Rédacteur : BVA

Date : 25/08/17

CEVE

Conseil des études et de la vie étudiante

3 juillet 2017

Compte-rendu

Participants :

Membres délibératifs présents :

- Grégoire Beaudoire
- Camille Borne
- Arthur Charlet
- Nicolas Garnier
- Rémy Grünblatt
- Richard Nemeth

Invités :

- Thibaut Chambriard
- Francesca Chilla
- Laure Darléon
- Stéphane Labrosse
- Sylvie Martin
- Cyrille Monnereau
- Barbara Vassener
- Jean-Nicolas Volff

Excusés :

- Nicolas Bau
- Pierre Borgnat
- Noémie Combémorel
- Carmen Dreysse
- Sarah Monard
- Jean-François Pinton
- Stéphanie Thomas

Ordre du jour :

Pour avis:

1. Adoption du compte rendu du CEVE du 14 avril 2017
2. Modification de l'article 5-2 et de l'article 25-6 du Règlement Intérieur de l'ENS de Lyon
3. Modification du Règlement des Etudes
4. Modalités d'exonération des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon (année universitaire 2017-2018)
5. Schéma directeur handicap
6. Tarifs hébergements 2017-2018

Pour information:

1. Grade de master délivré au diplôme
2. Complément d'information sur le calendrier de formation de l'année universitaire 2017-2018.
3. Point IDEX
4. Questions diverses

Séance ouverte à 15h07

Compte-rendu :

En l'absence de Jean-François Pinton, le présent CEVE est présidé par son vice-président Rémy Grünblatt et le point d'information n°3 : « Point IDEX » ne peut être traité.

Points nécessitant vote :

1. Approbation du compte-rendu du CEVE du 14 avril 2017

✓ Le compte-rendu du 14 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Modification de l'article 5-2 et de l'article 25-6 du Règlement Intérieur de l'ENS de Lyon

5-2 : Laure Darléon explique que la modification de la composition du comité électoral consultatif est consécutive à la parution d'un décret : ajout d'un représentant du Rectorat et possibilité pour les délégués des listes de candidats au Conseil d'administration d'y participer.

25-6 : En cas d'empêchement du Président de l'ENS de Lyon, la Commission de suivi de l'engagement décennal sera présidée par le.la Directeur.trice de cabinet. Le.la responsable du service Etudes et scolarité ne fait plus partie des membres de cette commission.

✓ Le règlement intérieur modifié est accepté à l'unanimité.

3. Modification du Règlement des Études

Sylvie Martin explique que suite à la signature de la convention cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site, il est apparu nécessaire de préciser les modalités de compensation des unités d'enseignement pour les étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon : possibilité d'établir une compensation au sein d'une UE mais pas entre différentes UE, ni entre les semestres.

Arthur Charlet demande s'il y aura des différences de traitement entre les normaliens-élèves et les normaliens-étudiants. Sylvie Martin explique que l'élément discriminant pour appliquer le régime de compensation de l'ENS de Lyon est le fait pour l'étudiant d'y être inscrit administrativement et non son statut.

✓ Le règlement des études modifié est accepté (1 abstention).

4. Modalités d'exonération des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon (année universitaire 2017-2018)

Le document présenté est l'œuvre du groupe de travail « Diplôme de l'ENS de Lyon » ; il précise les populations exonérées de facto et celles qui peuvent en faire la demande.

La composition de la commission d'exonération est également détaillée ainsi que le calendrier d'examen des dossiers.

✓ Le document présenté est accepté à l'unanimité.

5. Schéma directeur handicap

Thibaut Chambriard présente les deux volets de ce schéma directeur : l'un concernant les étudiants et l'autre les personnels. Ce document est aujourd'hui une obligation et permet de formaliser les actions qui vont être mises en place dans chaque établissement d'enseignement supérieur.

Chaque action est présentée selon le plan suivant :

- état des lieux
- pistes d'amélioration
- moyens
- évaluation

Si l'on considère le handicap d'un point du vue environnemental, toute personne peut être concernée, en termes par exemple d'ergonomie des postes de travail. Thibaut Chambriard tient

d'ailleurs à souligner que le choix à l'ENS de Lyon de rattacher le poste de chargé de mission handicap au service prévention et santé au travail a été fait dans ce sens.

✓ Le document présenté est accepté à l'unanimité.

6. Tarifs hébergements 2017-2018

Barbara Vassener présente ces tarifs, valables à compter du 1er août 2017. Compte tenu de la hausse très minime de l'indice de référence des loyers du dernier trimestre de l'année civile écoulée, les tarifs restent inchangés.

La suppression des F1bis à la résidence Debourg (appartement avec 2 lits dans la même chambre) induit la suppression d'une gamme de prix.

Barbara Vassener rappelle également que statutairement parlant, l'ENS de Lyon n'est plus habilitée à proposer du logement temporaire, hormis la facturation à la nuitée pour les admissibles aux concours d'entrée ou les universités d'été. L'hôtel des invités sur Descartes n'existe plus en tant que tel et devient le bâtiment F de la résidence Bonnamour. La durée minimale d'un contrat de location à l'ENS de Lyon (dans l'une ou l'autre des deux résidences) ne peut donc être inférieure à un mois.

En cas de mise à disposition gracieuse d'un logement dans le cadre d'un partenariat, un dépôt de garantie d'un montant équivalent à un mois de loyer sera néanmoins exigé du.de la résident.e.

Par ailleurs, il est annoncé que les demandes d'hébergements passeront désormais par un formulaire en ligne (disponible également en anglais) ; afin de fluidifier les flux d'installation, les futurs résidents prendront un rendez-vous pour venir signer leur contrat de location qui est, lui aussi, désormais disponible en anglais.

✓ Le document présenté est accepté à l'unanimité.

Points d'information :

1. Grade de master délivré au diplôme de l'ENS de Lyon

Sylvie Martin annonce qu'après le passage au CNESER le 23/05/17, le diplôme de l'ENS de Lyon vaut grade de master ; la publication de l'arrêté correspondant qui devrait intervenir mi-juillet.

Le dossier d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers a été également envoyé au Rectorat pour examen ensuite par le Ministère.

2. Complément d'information sur le calendrier de formation de l'année universitaire 2017-2018

Sylvie Martin présente les deux créneaux banalisés supplémentaires, pour la célébration des 30

ans de l'ENS de Lyon (14/09 après-midi) et le début du Week-end d'intégration (22/09 après-midi).

Stéphane Labrosse annonce qu'il a déjà un cours d'agrégation prévu à la date du 14 septembre. Sylvie Martin répond que si ce cours est reportable, il vaut mieux respecter la banalisation.

3. Point IDEX

Point annulé en l'absence de Jean-François Pinton.

4. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Clôture de la séance à 16h19